

# NOTICE DESCRIPTIVE DES CYCLOMOTEURS **type FLASH/6000**

CONSTRUITS PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

S. A. régie par les Articles 118 à 150 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au Capital de 27.200.000 F

68, Boulevard de Verdun - 92400 COURBEVOIE - Registre du Commerce Seine 65 B 5231

Marque : SOLEX.

Type : FLASH.

Genre : Cyclomoteur.

P.T.C. : 150 kg.

Nombre de places assises : 1.

Nom et adresse du Constructeur :

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE NOUVELLE DE FABRICATION  
POUR L'AUTOMOBILE ET LE CYCLE — S.I.N.F.A.C.  
Siège Social : 68, Boulevard de Verdun - 92 - COURBEVOIE

## I. — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE.

Nombre de roues : 2.

Roues motrices : 1 (roue arrière).

Constitution du châssis :

- a) cadres poutre en tôle d'acier embouti de section trapézoïdale,
- b) autres éléments : éléments emboutis assemblés par boulons.

Emplacement et disposition du moteur : fixé par attaches spéciales à l'intérieur du cadre, en avant du pédalier.

## II. — DIMENSIONS ET POIDS.

Empattement : 0,98 m.

Dimensions maxima :

Largeur : 0,60 m.

Longueur : 1,530 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,14 m sous support.

Poids du véhicule en ordre de marche : 33 kg.

## III. — MOTEUR.

Type : Explosion - cycle à deux temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre vertical.

Emplacement et commande de distribution :

Système à 3 lumières et précompression dans le carter.  
Piston sans déflecteur à double transfert.

Alésage : 39,5 mm - Course : 40 mm - Cylindrée : 49 cm<sup>3</sup>.

Taux de compression : 8,2.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir de carburant : Contenance : 2,200 litres, intégré au cadre et situé au-dessus du pédalier.

Régime de rotation du moteur :

Maximum : 4.700 tours/minute.

Correspondant au couple maximum :  
3.000 tours/minute.

Correspondant à la puissance maximum :  
3.500 tours/minute.

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores.

Constitué par une capacité parallélépipédique de 205 mm x 60 mm x 40 mm fixée sous le moteur.

Le niveau sonore du bruit émis par le moteur et mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté Ministériel du 25 octobre 1962, est de 72 dB A. (Tolérance maximum pour le cyclomoteur : 76 dB A.

Alimentation du moteur : Carburateur inversé à niveau constant alimenté par pompe d'alimentation et trop plein.  
Silencieux sur l'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique et bougie. Avance fixe de 2 mm sur le piston avant point mort haut.

Antiparasitage : assuré par un dispositif agréé pour lui par l'O.R.T.F.

Graissage : Par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : Par air ambiant et ventilation moteur.

Conduite du moteur : Le réglage de la puissance du moteur s'effectue par le moyen d'un obturateur placé sur le carburateur et commandé par une manette à portée de la main droite du conducteur, cette manette agissant également sur le frein arrière. D'autre part, un dispositif de décompression met directement en communication la chambre d'explosion avec le carter moteur, ce qui permet au conducteur d'arrêter le moteur à son gré.

## IV. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

Embrayage : Centrifuge, fonctionnant à sec, entre moteur et transmission.

Transmission : Par engrenage et couple cône. Un arbre de transmission solidaire de l'arbre moteur par l'intermédiaire de 2 engrenages (rapport 2,33) entraîne à volonté un couple cône (rapport 4,87) dont l'un des éléments est solidaire de la roue arrière, l'autre étant fixé sur l'arbre de transmission. La démultiplication totale ainsi obtenue, donne un rapport de 1/11,36.

Un dispositif spécial permet de désolidariser l'arbre de transmission du couple cône, et rend ainsi possible l'utilisation en bicyclette.

Avec des pneumatiques de 2x16 de 514 mm de diamètre extérieur, dont la circonférence de roulement est de 1,615 m, la vitesse atteinte est de 12,750 km/h au régime moteur de 1 500 tours/minute.

Au régime maximum du moteur, en palier, par vent nul, la vitesse du véhicule ressort à 40 km/h.

## V. — SUSPENSION.

Pas de dispositif spécial.

## VI. — DIRECTION.

Type : Directe sur roue AV. (guidon).

## VII. — FREINAGE.

Dispositifs de freinage sur roues AV. et AR. indépendants, commandés par leviers au guidon et câbles sous gaines.

Frein AV. :

Diamètre du tambour : 83 mm.

Largeur des garnitures : 17 mm.

Surface de freinage : 23,4 cm<sup>2</sup>.

Commande à main gauche.

Frein AR. :

A disque Ø 165 mm sur moyeu arrière.

Dimension des garnitures : 20 mm x 25 mm.

Surface de freinage : 10 cm<sup>2</sup> (2 faces).

Commande à main droite.

## VIII. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.

— 1 projecteur rectangulaire de 100 mm x 60 mm, à ampoule jaune 6 volts, fixé à 80 cm du sol dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule.

— Feu rouge AR. : 1.

— Dispositif réfléchissant : 1, agréé sous le n° IE 2-61. Ces dispositifs sont situés dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule, dans les limites réglementaires.

**IX — DIVERS.**

Avertisseur : électrique.

Plaque de constructeur : fixée sur le côté droit du carter moteur, elle comporte le numéro du moteur frappé à froid.

Le numérotage dans la série du type commence au n° 6.000.001.

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION**

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 15-1-69 que le véhicule à moteur N° 6.000.024 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série **SOLEX** type Flash satisfait aux dispositions des articles R. 69 - R. 73, R. 104, R. 188 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 15 janvier 1969.

L'Ingénieur des T.P.E.  
(mines)

(signé : MOYER)

Vu :

Paris, le 15 janvier 1969.

L'Ingénieur des Mines,

(signé : GAUVIN)

Vu et approuvé.

Enregistré sous le N° AU-1382-68

A Paris, le 15 janvier 1969.

L'Ingénieur en Chef des Mines

(signé : PROUST).

« Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ».

**CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Nous soussignés, **Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle**, constructeur, certifions

a) Que le véhicule :

1° Genre : Cyclomoteur.

2° Marque : SOLEX.

3° Type : FLASH.

4° Numéro dans la série du type :

5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps.

6° bis Cylindrée (en cm cubes) (2 temps) 49.

6° Puissance administrative :

7° Catégorie :

8° Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

9° Charge utile : 117 kg.

10° Poids à vide : 33 kg.

11° Poids total utilisé en charge : 150 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut ;

b) Que ce véhicule sort de nos usines

le

pour être livré à ..

Fait à COURBEVOIE, le

**Société Industrielle Nouvelle de Fabrication  
pour l'Automobile et le Cycle**

**S. I. N. F. A. C. (VeloSOLEX)**

S.A. régie par les articles 118 à 140 de  
Sociétés Commerciales au capital de 100 millions

68, boulevard de Verdun

92400 COURBEVOIE

Téléphone 333.37.15

R. C. Paris 65 B 5931

N° d'Entr. 266.92 026.1012